

Contre le loup et les promeneurs

Texte et photo: Daniel Mettler, Agridea Lausanne

Avec le retour du loup, ces dernières années, les conflits ont augmenté, notamment avec le petit bétail dans les régions d'estivage. C'est pourquoi, depuis bientôt dix ans, de plus en plus d'éleveurs utilisent des chiens de protection des troupeaux en Suisse.

Seule l'utilisation de chiens de protection des troupeaux permet la coexistence de l'élevage de petit bétail et du loup, en réduisant les dommages potentiels. C'est la raison pour laquelle les promeneurs rencontrent de plus en plus souvent des chiens de protection des troupeaux sur les alpages destinés au petit bétail. La présence de ces chiens soulève également des questions et peut, parfois, susciter certaines craintes. Afin d'optimiser l'emploi des chiens de protection des troupeaux en Suisse, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mis en place un programme de protection des troupeaux. Celui-ci est géré depuis six ans par AGRIDEA, l'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural. Durant l'été 2010, 180 chiens de protection des troupeaux seront en place sur quelque 70 alpages.

Un nouveau type de dressage

Qu'est-ce qui distingue un chien de protection des troupeaux d'un autre chien? Les chiens de protection des troupeaux travaillent de manière autonome et le plus souvent sans surveillance humaine. Ils sont élevés et dressés dès leur naissance de manière à ne pas agresser le petit bétail ni l'homme, et à avoir un comportement amical envers eux. Les chiens qui ne répondent

pas à ces critères doivent être rééduqués ou écartés, en fonction de leur âge. Cette autonomie distingue les chiens de protection des troupeaux aussi bien de la plupart des chiens de travail, qui sont éduqués pour obéir, que de la plupart des chiens de compagnie, qui restent très dépendants de leur propriétaire. En raison de l'image courante que l'on se fait du chien, marquée par l'obéissance et la dépendance de l'homme, les chiens de protection des troupeaux sont parfois considérés comme peu sûrs et imprévisibles. Face à ce nouveau type de dressage, et notamment en raison de la grande autonomie qu'il implique, les promeneurs doivent faire preuve de respect et de tolérance.

Randonneurs et chiens de protection des troupeaux

Comment se comporter, comme randonneur, face à des chiens de protection des troupeaux? Ces chiens protègent leur troupeau en adoptant un comportement territorial très marqué. Pour pouvoir effectuer leur travail, ils ne sont pas conséquent pas tenus en laisse, mais peuvent se déplacer librement dans tout le pâturage. Si l'un de ces chiens se trouve dans un pâturage clôturé, il est aisé d'éviter la confrontation en restant en dehors de l'espace clôturé. En revanche, si on doit traverser le pâturage, il convient de respecter les règles de comportement suivantes:

- En aboyant, le chien de protection protège son territoire et son troupeau. Les promeneurs doivent rester calmes et éviter toute provocation, comme agiter des bâtons ou faire des gestes brusques.
- Il est possible que le chien de protection barre la route aux promeneurs. Ces derniers doivent

s'efforcer de contourner le troupeau et de le déranger le moins possible, de manière à ce que le chien reste avec son troupeau, sur son pâturage.

– Les chiens de protection sont particulièrement attentifs aux chiens qu'ils ne connaissent pas. Les promeneurs doivent tenir leurs chiens en laisse. Leurs chiens ne doivent pas courir au milieu du troupeau ni le déranger. Si les chiens des promeneurs commencent à jouer avec le chien de protection, il faut les laisser libres; ils joueront selon leur humeur.

– Aussi bien les chiens de protection que les moutons peuvent être effrayés par des gestes brusques. Les vététistes et autres coureurs doivent par conséquent passer lentement le long des troupeaux.

– Les chiens de protection peuvent approcher des promeneurs par curiosité. Il ne faut pas les caresser et éviter de jouer avec eux. Les chiens de protection ne doivent pas adopter un comportement familier avec des inconnus; ils doivent rester avec leur troupeau.

– Les chiens de protection sont régulièrement nourris. Ils ne doivent pas l'être par des inconnus et, ainsi, être attirés loin de leur troupeau.

– Il est possible qu'un chien de protection suive des promeneurs pendant un certain temps. Il faut ignorer le chien; de cette manière, il retournera rapidement à son troupeau.

Que faire en cas de morsure?

Que faire en cas de morsure ou de conflit avec un chien de protection des troupeaux? Malgré un élevage et un dressage attentifs des chiens, on recense chaque année quelques cas de morsure. Pour les personnes qui ont déjà peur des chiens, la présence de chiens de protection des troupeaux peut être à l'origine d'expériences désagréables. Dans un tel cas, il est important de réagir correctement, pour éviter de nouveaux conflits. Vu l'Ordonnance sur la protection des animaux qui est entrée en vigueur en automne 2008, la procédure suivante est proposée:

– Annoncer la morsure au vétérinaire cantonal. Etablir un procès-verbal de l'accident, le cas échéant avec indication des témoins.

– Contacter AGRIDEA, l'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural, tél. 021 619 44 31.

– Examiner la nécessité de tester le chien quant à sa dangerosité/agressivité, d'entente avec le vétérinaire cantonal et AGRIDEA.

– Faire effectuer un test de comportement par un spécialiste indépendant. Ce test est réalisé sur un pâturage de l'éleveur adapté au test et en présence du troupeau.



- Décision pour la suite des démarches:
- A) rééducation (pour les jeunes chiens),
 - B) déplacement (sur un alpage entièrement clôturé),
 - C) euthanasie (endormissement de l'animal).

Statut d'exception pour les chiens de protection des troupeaux

Compte tenu de la forte densité d'utilisation de l'espace alpin, les chiens de protection des troupeaux font l'objet d'exigences élevées. Ils doivent protéger les troupeaux contre les intrus, tout en ayant un comportement amical envers l'homme. Pour atteindre cet objectif, AGRIDEA a mis en place un programme d'élevage avec neuf éleveurs dans toutes les régions du pays. Depuis que le statut du chien de protection des troupeaux est inscrit dans la nouvelle Ordonnance sur la protection des animaux, on s'efforce d'éviter les conflits et de résoudre les problèmes de la manière la plus pragmatique possible, dans le cadre de l'application de la législation relative aux chiens.

Si la grande majorité de la population est favorable au retour du loup et si l'élevage de petit bétail doit garder sa place dans l'agriculture et l'entretien du paysage, l'utilisation de chiens de protection des troupeaux requiert une certaine tolérance de la part de tous les usagers de l'espace rural. Les randonneurs sont par conséquent appelés à faire preuve de respect et de compréhension face aux chiens de protection des troupeaux. L'expérience acquise dans les Alpes durant les années à venir permettra de trouver un équilibre entre les différents intérêts en jeu. ••

Certains chiens de protection des troupeaux ne conviennent que pour des pâturages entièrement clôturés.